

PIECES ET RENSEIGNEMENTS à FOURNIR POUR OUVERTURE DE SUCCESSION

Renseignements relatifs aux personnes :

- Acte de décès du (de la) défunt(e) (si possible original).
- Livret de famille du défunt.
- Contrat de mariage, s'il en a été établi un.
- Changement de régime matrimonial, s'il en a été établi un.
- Carte d'identité ou passeport de chaque héritier et légataire. voir Fichier « Questionnaire d'état civil » à compléter.
- Coordonnées des héritiers (téléphone, adresse, courriel).
- Donation entre époux, s'il en a été établi une.
- Testament s'il en a été établi un.
- Jugement de séparation de corps ou divorce.
- Jugement de protection (curatelle, tutelle, habilitation familiale) des héritiers concernés.

En cas de prédécès et d'héritier venant par représentation (ex : petit enfant, petit neveu), acte de notoriété du parent prédécédé.

Renseignements relatifs aux actifs autres qu'immobiliers :

- Liste des banques où est ouvert un compte au nom du défunt (compte joint compris) et au nom de son conjoint, avec derniers relevés de compte.
- Livrets de Caisse d'Epargne au nom du défunt et de son conjoint.
- Contrat de souscription d'assurance vie, avec dernier relevé.
- Liste des organismes de retraites et pensions avec le numéro de sécurité sociale.
- Cartes grises du(des) véhicule(s) appartenant au défunt et au conjoint, avec leur valeur (cote argus)
- Créances : tous renseignements et documents concernant les créances du défunt ou de son conjoint.
- Fonds de commerce et parts de société: extrait d'immatriculation Kbis, titre propriété, dernier bilan, coordonnées expert-comptable.

Renseignements relatifs aux biens immobiliers :

- Titre de propriété des immeubles.
- Baux éventuels.
- Coordonnées du syndic tout bien en copropriété.

Renseignements relatifs aux aides sociales (dont aurait pu bénéficier le défunt au titre de l'Aide sociale)

Renseignements sur les transmissions antérieurs :

- Donations faites aux enfants,
- Donations ou successions recueillies par le défunt ou son conjoint pendant leur union,

Renseignements relatifs aux dettes du défunt

- Toutes factures (frais de dernière maladie, emprunt, impôts, frais funéraires, etc.).